

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2013**

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 6 décembre 2013 à 20h45, en séance publique, sous la présidence de M. Francis FABRE, Maire.

Mmes E. AGUILERA, C. DERIAN, G. FLAVIGNY, S. PERINO et M. JL. MEGER étaient absents.

Mme SARDA-DECARROZ, secrétaire, a participé à la réunion.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 11 octobre 2013.

Et a pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

### **URBANISME**

Le Conseil donne mandat à C. CHAUDERAC pour signer une autorisation d'urbanisme qui concerne le Maire.

### **P.L.U.**

Le Conseil prend connaissance des dernières modifications apportées au projet de PLU.

Il mandate le Cabinet d'urbanisme pour engager la procédure conduisant à son approbation.

### **MAS DE TAPAGE**

Le Maire informe le Conseil de la décision du Conseil d'Etat qui a rejeté le pourvoi de la Commune contre le jugement du Tribunal Administratif.

Cette décision ne préjuge pas de celle relative à l'appel interjeté sur le même jugement par le Préfet, recours qui, lui, est recevable.

### **TRAVAUX ANCIEN BUREAU DE POSTE**

La commission d'appel d'offres a effectué l'ouverture des plis.

Globalement, pour des travaux estimés à 72 283€ HT, la somme des diverses propositions retenues s'élèvera à 64 884€.

### **TRAVAUX IMPASSE DU CHATEAU**

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour la Maitrise d'œuvre.

### **SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal valide les dossiers de subventions déposés par :

- ESRS (Football)
- Syndicat des Oléiculteurs
- La Prévention Routière

Il valide également le versement de ces subventions.

### **MANDAT DE GERANCE**

Sur proposition de L. SENOT, le Conseil décide de mettre fin au mandat de gérance des logements municipaux de l'agence « Terre et Pierre » et de le confier à « Immo Online ».

### **PPRi**

Le Maire informe le Conseil que le Préfet a prescrit l'étude d'un PPRi (Plan de Protection contre le Risque Inondation) pour la zone de Bas Gardon qui concernera 27 communes dont Domazan.

### **ACHAT DE TERRAIN**

Le Conseil prend acte du refus de Mme BABINET de vendre son terrain sis au lieu-dit « La Mayre » et de son souhait d'en voir l'accès rétabli.

### **FRAIS DE DEPLACEMENTS**

Le Conseil donne un avis favorable au remboursement des frais engagés par le Maire lors de sa participation au Congrès des Maires.

Il fixe le montant du remboursement des frais kilométriques et de repas engagés par les élus et les agents municipaux.

### **P.O.S.**

Le Conseil donne un avis favorable à la modification mineure du POS permettant un épandage modéré de terres dans la zone rendant possible la réalisation des aménagements nécessaires au projet hydraulique concernant le Briançon

### **RECENSEMENT**

Le Conseil désigne Nelly SARDA-DECARROZ et Marcel BUHAGIAR pour coordonner les opérations de recensement qui vont débuter sur la commune.

Les agents recenseurs seront Pauline ROUQUETTE et Swanee PRADEL.

Le Conseil fixe leur rétribution.

### **PLAN DU VILLAGE**

La nouvelle mouture nous a été livrée. Son financement a été assuré par les annonceurs publicitaires.

### **CHEMIN DE SOURILLAC**

C. CHAUDERAC rappelle au Conseil la problématique de ce chemin qui, pour partie, passe sur des terrains privés. Il présente le document d'arpentage établi.

Le Conseil donne son accord pour 'qu'une négociation soit engagée pour l'acquisition des surfaces nécessaires.